

COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six (2026), le jeudi 22 janvier à 14h20, sur convocation individuelle en date du 15 janvier 2026, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre d'absents : 06

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Isabelle GROSSET -PARIS est nommée secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Visioconférence</i>	<i>Membres absents</i>	<i>Procuration donnée à</i>
CASUD	Patrice THIEN AH KOON Jacquet HOARAU Olivier RIVIERE Isabelle GROSSET - PARIS Doris TECHER	Henri-Claude HUET		
CIVIS	Stéphano DIJOUX Christelle ETHEVE-VADIER Dominique AMAZINGOI-RIVIERE	Bruno BEAUVAL	Ludovic MALET Louise SIMBAYE Jacques TECHER Kichena DAMOUR Patrick VAYABOURY	
DEPARTEMENT	Jean-Louis PAJANIAYE	Dominique GONTHIER		
REGION	Fabrice HOARAU		Normane OMARJEE	

**Henri-Claude HUET suppléant de David LEBON*

**Doris TECHER suppléante de Laurence MONDON*

**Dominique AMAZINGOI-RIVIERE suppléante de Jean-Eric FONTAINE*

**Fabrice HOARAU suppléant d'Axel VIENNE*

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Comité Syndical peut valablement siéger.

ORDRE DU JOUR

- Affaire n°01/01/2026 :** Approbation du Procès-Verbal du 22/12/2025
- Affaire n°02/01/2026 :** Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes
- Affaire n°03/01/2026 :** Décision modificative n°02-2025

Affaire n°01/01/2026 : Approbation du Procès-Verbal du 22/12/2025

Le Comité Syndical est appelé à approuver le procès-verbal du 22/12/2025.

Après avoir enregistré l'abstention de Monsieur HUET (CASUD), le Comité Syndical après en avoir délibéré, APPROUVE, le procès-verbal du comité syndical du 22/12/2025.

Affaire n°02/01/2026 : Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

Le Président expose :

La Chambre Régionale des Comptes, après avoir constaté que le compte administratif 2024 du Syndicat Mixte de Pierrefonds fait apparaître un déficit égal ou supérieur aux seuils fixés par les dispositions de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales et que le budget primitif 2025 et le budget supplémentaire 2025 ne comportent pas de mesures suffisantes pour résorber le déficit, a proposé à l'assemblée délibérante de l'établissement les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire sous la forme d'un plan pluriannuel portant sur les exercices 2026 à 2028.

Le Président du SMP invite les élus du SMP à débattre des conclusions de l'avis budgétaire de la Chambre Régionale des Comptes relatif au défaut d'équilibre du budget supplémentaire de l'exercice 2025 du Syndicat Mixte de Pierrefonds, et au déficit excessif de son compte administratif 2024 (avis fourni en annexe 2) :

Stéphano DIJOUX - Représentant de la CIVIS

Monsieur DIJOUX s'interroge sur le niveau de participation financière globale des collectivités en 2026 par rapport au niveau de subvention 2025. Le Directeur Général lui précise qu'aux vues des orientations budgétaires qui se dessinent actuellement, le niveau de subvention global des collectivités en 2026 devrait être sensiblement égal au niveau 2025 malgré la diminution importante de la masse salariale. En revanche, ce montant devra être réajusté si la CCSF, l'AFT et les collectivités devaient accorder des allègements de dettes publiques au SMP.

Fabrice HOARAU- Représentant de la REGION REUNION

Monsieur HOARAU questionne la nécessité d'un accord préalable de la DGAC avant la mise en place du partenariat avec la compagnie sud-africaine. Le Directeur Général précise qu'un accord étatique entre l'Afrique du Sud et la France pour exploiter cette nouvelle ligne a été signé en novembre 2025. La société Global Airways exploitante de la ligne, une fois désignée par son état, devra faire une demande formelle auprès de la DGAC afin d'être autorisée par la DGAC.

La vente des billets, commercialisés par la société FLYVETIV' AIR, devrait débuter en fin de semaine via des agences de voyage partenaires de FLYVETIV' AIR

Bruno BEAUVAL – Représentant de la CIVIS

Monsieur BEAUVAL indique que le premier vol commercial charter est programmé le 27 février 2026 et s'interroge sur la préparation marketing en amont, estimant que la communication commerciale semble insuffisante et que les futurs passagers ne disposent pas encore de toutes les informations nécessaires. Le Directeur Général informe l'assemblée que les tarifs des vols et packages proposés sont en cours de finalisation avec les différents opérateurs concernés.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, prend acte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

Affaire n°03/01/2026 : Décision Budgétaire Modificative n°2 – Exercice 2025

Le Président donne lecture du rapport suivant :

Vu

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.1612-12 ;
- le Code des juridictions financières ;

- le Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte de Pierrefonds adopté par délibération n° 05 en date du 15/04/2025 ;
- le Budget Supplémentaire 2025 du Syndicat Mixte de Pierrefonds adopté par délibération n°07 en date du 07/11/2025 ;
- la décision modificative n°01 en date du 22/12/2025 ;
- le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 19/12/2025, notifié à l'établissement par envoi dématérialisé le même jour ;
- la notification du 31/12/2025 de la participation de la Région Réunion réunie en commission permanente le 18/12/2025 relative au vote d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 335 500€ au bénéfice du budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de Pierrefonds ;

Considérant

- que la Chambre Régionale des Comptes a relevé, dans son rapport susvisé, plusieurs écarts et insuffisances d'inscription budgétaire affectant l'exécution du budget 2025, notamment [ex. : insuffisance de crédits sur le chapitre..., absence d'inscription de charges obligatoires, nécessité de correction de résultats, etc.] ;
- que ces observations impliquent des régularisations budgétaires afin de retracer fidèlement les charges et produits de l'exercice 2025 ;

Il est donc proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de décision modificative suivant :

Libellé	Recettes		Dépenses	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Virement section d'investissement			023	(-) 1 170 550
Virement section de fonctionnement	021	(-) 1 170 550		
Autres charges de gestion			65	(+) 20 000
Charges à caractère général			011	(-) 20 000
Dotations et participations	7748	(-) 214 500		

Vu l'instruction budgétaire M43,

Vu le Budget Primitif du Syndicat Mixte de Pierrefonds, voté le 07/04/2025,

Vu le Budget Supplémentaire du Syndicat Mixte de Pierrefonds, voté le 07/11/2025,

Jean-Louis PAJANIAYE – Représentant du Département

Monsieur PAJANIAYE s'interroge sur la modification du montant de la subvention exceptionnelle 2025 de la REGION REUNION passant d'un montant budgété au SMP de 550 000 K€ à un montant voté en commission plénière de 335 500 € le 18/12/25. Il s'interroge

également sur les conséquences de cette diminution de 214 500 € de subvention en fin d'année. Le Directeur Général confirme que ces 214 500 € n'ont pas pu être compensés par des reliquats de lignes budgétaires avec une clôture des opérations comptables au 19/12/25. Ainsi, cette somme viendra s'ajouter au déficit actuel du SMP de 2.9 M€, déficit qui sera réglé par l'ensemble des collectivités.

Fabrice HOARAU – Représentant de la REGION REUNION

Monsieur HOARAU estime que la participation de la REGION REUNION à hauteur de 335 500 € constitue une position normale en accord avec les clés de répartition appliquées au sein du SMP.

Après avoir enregistré l'abstention de Monsieur HUET (CASUD) le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2025
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les opérations comptables afférentes à cette régularisation et à signer tous documents nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20.

**Le Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds
Patrice THIEN AH KOON**

